



LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS. Un mois... 4 fr. Trois mois... 11 » Par la poste... 13 » Un N°... 20 Les abonnements commencent à toutes les époques.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND, OSTENDE) and times.

ALLEMAGNE. — Francfort, 19 décembre. On écrit de Coblenze, le 17 décembre: On remarque depuis peu de grands mouvements de troupes dans notre province; plusieurs régiments doivent nous arriver de l'intérieur.

FRANCE. — Paris, le 22 décembre. Avant-hier, à une heure très-avancée de la soirée, le roi a eu une longue conférence avec M. le duc Decazes, qui semble appelé à remplacer M. de Talleyrand dans les circonstances critiques.

lade d'usage, prend place au fauteuil et prononce le discours suivant: «Messieurs et très-honorables collègues, j'obéis à la chambre en acceptant la haute et difficile mission de présider ses travaux et de diriger ses délibérations.

Feuilleton.

MORT DE MURAT (1).

... Dans la nuit du 28 septembre 1815, la petite expédition de Murat partit d'Aliphan. Le ciel était pur, la mer tranquille, le vent propice.

C'était le 8 octobre, un jour de fête, et les milices urbaines étaient rangées sur la place, où elles faisaient l'exercice, quand arrivèrent Murat et ses siens, enseignes déployées.

compagnons qu'ils avaient faits prisonniers et maltraités de la même manière. Le général Nunziante, commandant des Calabres, envoya aussitôt sur les lieux le capitaine Stratti et quelques soldats; arrivé à Pizzo, Stratti se rendit au château et se mit en devoir de dresser la liste des prisonniers.

(1) Cette relation est extraite du 5e volume des Mémoires du duc de Ragusa, qui vient de paraître à Paris.



l'état de cette rue (s'il est permis d'appeler de ce nom un véritable cloaque), est tel que pendant neuf mois de l'année il est littéralement impossible d'y passer sans entrer dans la boue jusqu'à mi-jambe; ils auraient pu ajouter qu'il est peu convenable pour une commune comme celle de Liège d'avoir des chemins vicinaux tels qu'on serait en droit d'en faire un reproche au plus misérable village. Nous aimons à croire que le conseil accordera à cette pétition l'attention qu'elle mérite. Une chose nous étonne, c'est qu'elle ne lui ait pas encore été soumise, s'il est vrai, comme nous l'ont assuré plusieurs pétitionnaires, qu'elle se trouve déjà, depuis quinze jours, dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville.

Dans le courant de la semaine prochaine, vingt mille hommes seront réunis à Bévérloo, Diest et les environs.

La cour de Liège, a décidé par arrêt en date du samedi 22 décembre dernier, qu'il y a contravention à l'art. 1er. de la loi de 1790 sur la chasse, dans le fait de celui qui chasse dans un terrain planté de pommes de terre, après l'ouverture fixée par l'autorité. Ce principe avait été déjà admis par notre cour dans un arrêt que nous avons rapporté à la fin de l'année dernière.

Elle a également décidé que les injures adressées à des employés des accises doivent être jugées d'après les règles ordinaires de la compétence; par conséquent, que s'il s'agit d'injures simples, la connaissance de ces préventions appartient au juge-de-peace, siégeant au tribunal de simple police, et non au tribunal correctionnel.

Nous apprenons que dans les premiers jours du mois de janvier 1859 paraîtra un arrêté royal portant création d'une Académie Flamande. Le nombre des membres titulaires paraît être fixé à 50. M. Willems, le savant historien et philologue, en sera nommé président. On désigne comme membres de cette association, MM. Jules de St-Genois, Blommaerts, Coomans, Kreiglinger, Van Hasselt, De Decker, Serrure, etc., etc.

On écrit de Stockholm :  
« S. M. le roi des Belges a conféré au chancelier Ihre, la croix de commandeur; à notre chargé d'affaires à la cour de Belgique, baron de Wahrendorff, la croix d'officier; et au premier secrétaire de cabinet chargé de la correspondance étrangère, baron de Paykull, la croix de chevalier de l'Ordre-Léopold. »

On sait que la Banque de Belgique a mis des fonds considérables dans la Société des mines et Fonderies de la Vieille Montagne. Le directeur de Paris, de cette Société, M. Larrabure, a adressé la note suivante au Journal des Débats :

« On a dit à l'occasion de la suspension de la Banque de Belgique, que les établissements industriels créés sous son patronage pourraient éprouver le contre-coup de ce déplorable événement; parmi ces établissements, on a cité la Société des Mines et Fonderies de la Vieille Montagne. »  
« Déjà une lettre de Belgique, insérée dans le Temps, a dit que la Société de la Vieille Montagne était en mesure, quoiqu'il arrivât, de résister aux événements. » Je puis confirmer l'assertion de ce correspondant, qui paraît savoir combien notre société est fortement constituée. La suspension de la Banque de Belgique n'altère en rien nos ressources et nos garanties. Nous n'avons rien à craindre de ce désastre. J'ose vous prier d'insérer cette lettre, afin de rassurer, s'il en était besoin, les nombreux intérêts liés à notre société. »

« On lit dans l'Indépendant :  
« Nous apprenons avec un vif sentiment de satisfaction que MM. William Campbell Gillan et Julian Skrine, membres de la députation venue de Londres pour proposer au gouvernement la formation d'un établissement sous le nom de Banque anglo-belge, viennent de partir pour l'Angleterre à l'effet d'arrêter des arrangements définitifs avec leurs commettants pour mettre un capital très-considérable à la disposition de l'industrie et du commerce belges en souffrance, aussitôt que les statuts qu'ils ont présentés auront reçu l'approbation royale. »  
(Article communiqué.)

Le Morning-Chronicle du 21 décembre annonce que les résolutions de la conférence seront communiquées à la Belgique et à la Hollande dans les premiers jours du mois prochain.

On sait que le Morning-Chronicle reçoit des communications du ministère anglais.

**CRISE ACTUELLE. — MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT.**

Pour venir aussi promptement que possible au secours des classes ouvrières, momentanément menacées dans leurs intérêts les plus chers, et prévenir une interruption de travail dont les conséquences pourraient être si fatales dans la saison actuelle, M. le ministre des travaux publics vient de faire des commandes à quelques-uns de nos grands établissements industriels.

Voici dans quels termes le Moniteur annonce cette nouvelle :

Les besoins du chemin de fer ont permis au gouvernement de contracter, depuis le 1<sup>er</sup> de ce mois, les marchés suivants :

1<sup>o</sup> Le premier décembre, avec la société anonyme de l'Espérance, pour la fourniture, pendant les mois de décembre 1858, janvier, février et mars 1859, d'une partie du charbon nécessaire à l'alimentation des locomotives;

2<sup>o</sup> Le 18 décembre, avec la société anonyme de la fabrique de fer d'Ougrée, pour la fourniture de 600 tonneaux de rails accompagnés de chevilles, clavettes et coussinets, à livrer aux dépôts établis aux stations d'Ans, de Tirlemont, de Malines et de Termonde, pour l'établissement des gares et voies d'évitement;

3<sup>o</sup> Le 19 décembre, avec la même société, pour la fourniture de 600 autres tonneaux de rails avec tous les accessoires, à livrer dans les dépôts de l'administration pour la construction de la section du chemin de fer comprise entre la Meuse et Verviers;

4<sup>o</sup> Le 19 décembre, avec la société des hauts-fourneaux de Monceau, pour la fourniture de 1035 tonneaux de rails, 427 tonneaux de coussinets et 48 tonneaux de chevilles et clavettes, à livrer dans les dépôts de l'administration sur la section de Forest à Tubise;

5<sup>o</sup> Le 20 décembre, avec la société des hauts-fourneaux, usines, etc., de Marcinelle et Couillet, pour la fourniture de 1,048 1/2 tonneaux de rails, 435 1/2 tonneaux de coussinets, et 45 1/2 tonneaux de chevilles et clavettes, à livrer sur la section du chemin de fer de Deynze-Petegem à Courtray;

6<sup>o</sup> Le 20 décembre, avec le sieur Cockerill, de Seraing, pour la fourniture de 10 locomotives, 10 tenders et pièces de rechange;

7<sup>o</sup> Le 20 décembre, avec le sieur Mecus-Brion, pour la fourniture de 10 locomotives, 16 tenders et plusieurs pièces de rechange;

8<sup>o</sup> Le 22 décembre, avec la Société de Saint-Léonard, à Liège, pour la fourniture de 600 roues de waggons en fer battu;

9<sup>o</sup> Le 22 décembre, avec le sieur Cockerill, de Seraing, pour la fourniture de 200 assortiments complets de ferrements de waggons.

Le même fournisseur a encore à livrer à l'administration, sur un marché précédent, environ 2,000 tonneaux de rails, accompagnés de leurs accessoires.

10<sup>o</sup> Enfin, le 22 décembre, un marché de 1,217 1/2 tonneaux de rails avec accessoires a été accordé à M. Dedorlodot d'Acoz. La moitié de cette fourniture est destinée à la section de Deynze-Petegem à Courtray, l'autre à celle de Bruxelles à Forest.

Ces mesures, prises concurremment avec celle que M. le ministre des finances vient d'adopter, et qui consiste dans la présentation d'un projet de loi tendant à obtenir des chambres un crédit de quatre millions, calmeront beaucoup d'inquiétudes et sont de nature à faire renaitre la confiance et la tranquillité.

Nous félicitons le gouvernement de son intervention officieuse. Il a accompli les devoirs qui lui étaient imposés dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Aucun reproche ne peut lui être adressé. Nous espérons que, sous peu de jours, nous pourrions en dire autant des chambres, appelées à voter le crédit de quatre millions qui vient d'être demandé.

Dans une assemblée générale tenue le 19 décembre, les étudiants de Bruxelles, adoptant la proposition d'un de leurs condisciples, ont nommé une commission de quinze étudiants chargée de tout ce qui serait relatif à la formation d'un corps d'étudiants volontaires pour la défense de l'intégrité du territoire.

La commission s'est alors assemblée; des listes signées par les membres ont été mises en circulation et se couvrent de signatures; l'impression d'un Appel fait à tous les étudiants du royaume a été résolu, et une députation de quatre membres a été nommée pour se rendre à Gand, à Louvain et à Liège, afin d'instruire les étudiants de ces villes de la mesure prise par ceux de Bruxelles, de les engager à nommer des commissions pour le même but, et d'aviser enfin aux moyens propres à régulariser l'action générale des quatre commissions, et par conséquent de tous les étudiants.

Voici un extrait du discours prononcé dans l'assemblée générale par l'étudiant qui a proposé l'établissement des commissions en question :

« La Belgique toute entière a protesté contre un lâche abandon consenti dans un moment de détresse; nous étudiants qui formons le seul corps constitué de la jeunesse ne devons-nous pas concourir à cet élan unanime. »

« En 1815, les étudiants allemands volèrent aux armes pour combattre l'ennemi de leur indépendance dans les champs de Leipsik et de Dresde. »

« Les étudiants hollandais confondant dans un noble aveuglement les intérêts d'un roi égoïste avec les intérêts généraux de l'humanité, ont combattu contre nous. »

« Et nous, les descendants de ceux qui ont brisé le joug espagnol et batave, n'aurons-nous donc jamais qu'une vaine admiration pour de si nobles exemples sans avoir le courage de les imiter? »

« Non, nous ne voulons pas consentir à ce honteux marché d'hommes; nous voulons prouver que si les rois peuvent trahir un peuple, jamais la moitié d'un pays ne trahit l'autre moitié. Nous voulons prendre notre part dans la lutte de la liberté contre le despotisme. Notre position est grande et belle; rendons-nous dignes de la Belgique, la terre la plus libre de l'Europe, et la Belgique se montrera digne d'être indépendante. »

« La force physique que les étudiants peuvent mettre dans la balance n'est que d'un faible poids; mais nous pouvons exercer une influence morale qui sera immense en Belgique et dans l'Europe entière. »

« Il ne s'agit pas en ce moment de courir aux armes pour marcher immédiatement à la frontière; il s'agit seulement de nous préparer pour qu'au jour du combat chacun se trouve à son poste. »

« Il n'en résultera aucune interruption pour vos études, et cependant, de cette manière nous serons sûrs qu'au premier signal les corps organisés arriveront des différentes universités pour marcher tous ensemble contre les ennemis de notre nationalité. »

Faubourg St-Laurent 21 décembre 1858.

Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.  
Avant-hier 19 courant, quatre soldats du 5<sup>me</sup> régiment ont été logés chez moi, pour un jour; rien de mieux. Messieurs les rédacteurs, il faut que chacun paye sa dette au pays, surtout envers ses défenseurs.

Mais ce qui n'est pas aussi bien, c'est qu'aujourd'hui 21, il vient de m'arriver quatre chasseurs à cheval pour trois jours. Je les garde; ayant été soldat moi-même, j'étais bien aise, en arrivant à l'étape, bien fatigué de trouver un bon gîte. Mais, Messieurs les rédacteurs, je vous demande s'il y a justice dans cette répartition des charges militaires. Je crois que les autres habitants du faubourg sont dans le même cas que moi. Je vous prie, Messieurs les rédacteurs, d'insérer ma lettre dans votre journal de ce jour, et de me croire,

Votre dévoué serviteur,  
J.-C. BIDAUT.

Cette lettre portait en outre les signatures de messieurs Peltier, A. Coquilhat, L. Cleffers.

**ANNONCES.**

BON VIN du pays, à 18 et à 26 cens la bouteille, Hors-Château, 24, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grose-Bouteille. 1722

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

A LOUER un BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste.-Ursule, n° 889. 1051

M<sup>me</sup>. DUPLOUY-PIRARD,  
RUE DE LA REGENCE, N° 8,

Vient de recevoir de la Suisse un beau CHOIX DE MOUSSELINE BRODÉE et de RIDEAUX à riche bordure, grande largeur. Elle a aussi de très-beaux TAPIS de pieds et d'escaliers ou descente de lit. Son magasin est très-bien assorti de tout ce qui concerne l'ameublement. 1760

ON DEMANDE UN BON JARDINIER, pour un Château à proximité de Liège, Quai de la Saquevière n. 14. 1770

LE LUNDI 27 de ce mois, à 10 heures,  
Le notaire PAQUE, à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Souverain-Pont,

**DEUX MAISONS,**  
y sises, faubourg St.-Léonard, l'une N° 65, avec cour et bâtiments derrière, et l'autre N° 88, avec cour et forge.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ  
UNE  
**créance de 14,500 fr.**

restant de prix de vente et produisant intérêt à 4 1/2 p. c. Cette créance est privilégiée et est conservée par une inscription régulièrement prise. S'adresser à M<sup>r</sup> RENOZ, notaire, rue du Pont-d'Or. 1785

A LOUER, POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,  
UNE  
**maison de commerce,**

Faisant le coin de la rue Souverain-Pont et Grande-Tour, ayant deux entrées, n. 506. S'adresser rue Pied-de-Pierreuse, n. 8. Au même n°. on demande des APPRENTIS pour la bijouterie. 1782

**VENTE**  
DE  
**HAUTE-FUTAIE.**

JEUDI 10 JANVIER 1859, à 10 heures du matin,  
Madame la baronne de LOE, née comtesse d'ANSEMBOURG, FERA VENDRE PUBLIQUEMENT ET A CRÉDIT, par le ministère du notaire NOLS, et à la recette de M. DEL VAUX, de Fouron, au cabaret Pinkers, à Veurs, commune de Fouron-St.-Martin,

UNE  
**QUANTITE DE BEAUX**  
ET  
**GROS CHENES ET SAPINS,**

Dans ses bois, dits de DAME et de ST.-GILLES, et plusieurs Saules, Aunes, Frênes, Chênes et Merisiers, dans les prairies du moulin de St.-Martin. Pour voir ces arbres, s'adresser au garde Lousberg, à Veurs. 1783

**Vente**  
POUR  
**sortir de l'indivision.**

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ  
POUR SORTIR DE L'INDIVISION,  
UNE BELLE ET  
**SPACIEUSE MAISON**

récemment bâtie à la moderne, avec JARDIN ET VERGER. Le tout situé à Engis, formant un ensemble situé à Engis. Cette MAISON est composée de deux beaux salons, place à manger, cuisine, lavoir au rez-de-chaussée, huit chambres aux deux étages, dont six avec foyers, citerne, puits avec leurs pompes, four, fournil, cour, écurie, plusieurs caves et deux greniers. S'adresser au notaire FRAIKIN, à Chokier. 1770

